

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 7 février 2002

Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente

La Municipalité est au complet.

Pour cette première séance de la législature 2002-2005, Madame la Présidente souhaite une cordiale bienvenue à tous, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.

Pour commencer, elle demande à Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames BOTTERON Heidi, DONKER Magrieta, MARTIN Frédérique, FREY TAILLARD Martine, ROETHLISBERGER Suzanne, Messieurs CONTINI Pascal, DURUZ Patrik, GUYAZ Raymond, LOVEY Serge, MICHOU Pierre-André, PASTEUR Jean-Noël, PIDOUX Thierry, PILLONEL Cédric, RANDIN Roger et VUAGNIAUX Thierry.

Excusés :

Mesdames DONKER Magrieta, MARTIN Frédérique, FREY TAILLARD Martine, ROETHLISBERGER Suzanne, Messieurs CONTINI Pascal, DURUZ Patrik, GUYAZ Raymond, LOVEY Serge, MICHOU Pierre-André, PASTEUR Jean-Noël, VUAGNIAUX Thierry.

Messieurs les Conseillers PIDOUX Thierry et RANDIN Roger ont annoncé leur arrivée un peu plus tard.

Arrivés après l'appel :

Messieurs les Conseillers PILLONEL Cédric, RANDIN Roger, PIDOUX Thierry.

Absente :

Madame BOTTERON Heidi.

Discours de Madame la Présidente :

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si tout à l'heure, je ne vous ai souhaité que très brièvement la bienvenue, c'était pour m'y attarder un instant maintenant. J'aimerais accueillir en particulier les 35 nouveaux Conseillers qui se sentent peut-être encore un peu intimidés de se trouver dans cette salle. J'espère que vous vous y trouverez rapidement à l'aise et que vous participerez activement à nos séances. Je me réjouis d'apprendre à vous connaître et j'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur si, au début, je peine à mettre un nom sur un visage nouveau.

Être bienvenu dans une assemblée ne signifie pas pour autant que l'on puisse s'y rendre à son gré, quand on en a envie. Et là je m'adresse à tous les Conseillers, anciens et nouveaux. Accepter de se porter sur une liste électorale ne devrait pas être un jeu, une occasion de mesurer sa popularité. C'est prendre un engagement, envers ses électeurs, mais aussi envers tous les habitants de cette Ville. Ne les décevez donc pas en ne participant que sporadiquement à nos assemblées. J'espère donc que vous participerez tous avec entrain à nos assemblées et aux différentes commissions. J'ai en effet constaté que, vers la fin de la dernière législature, nous étions trop souvent moins de 80 Conseillers présents, ce qui ne devrait pas se produire. Je vous rappelle qu'en prêtant serment, vous avez promis, ou allez promettre, "d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité". Quant à nos débats, si je souhaite qu'ils soient empreints de tolérance et de courtoisie, j'espère qu'ils ne seront pas dénués d'humour.

Bienvenue aussi à la Municipalité. Monsieur le Syndic, Madame la Municipale GRAND, Messieurs les Municipaux BURKHARD et CARRARD, vous vous retrouvez ce soir pour la première fois de ce côté-ci de la salle, non plus parmi, mais en face de vos anciens collègues. Mais vous n'avez pas attendu cette soirée pour vous mettre au travail. Je sais que dès le début de l'année vous avez fait connaissance avec vos services respectifs, que vous vous êtes plongés avec enthousiasme dans vos dossiers. Pour Messieurs les Municipaux FORESTIER, TREYVAUD et von SIEBENTHAL, la tâche est moins nouvelle, mais tout aussi absorbante.

Bienvenue enfin à Madame la Secrétaire. Si vous prenez ce soir votre premier procès-verbal, vous n'avez pas non plus attendu ce jour pour vous mettre au travail, en particulier pour le bureau électoral.

Pour terminer, un mot de remerciement à mon prédécesseur, Jean-Claude RUCHET. Il a mené nos débats avec calme, mais avec fermeté et assurance. Son sens de l'organisation s'est révélé au bureau électoral, en particulier lors de la préparation des élections communales. Tu m'as montré la voie, cher Jean-Claude, j'espère que je saurai la suivre.

Merci.

Je reviens à notre ordre du jour que vous avez tous reçu. Petite correction au point 16 de cet ordre du jour : Il s'agit de l'élection de la commission de recours en matière informatique pour la législature 2002-2005.

Y a-t-il d'autres remarques ? Cela ne semble pas être le cas, il est donc accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2001

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur, l'ancienne secrétaire, Madame Marlyse Biderbost.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2001

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur, l'ancienne secrétaire, Madame Marlyse Biderbost.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'ASSERMENTATION DU 15 DECEMBRE 2001

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur, Madame Claudine Rieben.

5. ASSERMENTATIONS

Six membres de notre Conseil étaient absents pour diverses raisons lors de l'assermentation des autorités communales de notre Ville, le samedi 15 décembre 2001.

Mesdames les Conseillères DONKER Magrieta, ROETHLISBERGER Suzanne ainsi que Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX Thierry s'étant excusés pour la séance de ce soir, ils seront assermentés lors de la prochaine séance. Les trois sont absents pour raisons de santé.

J'appelle donc devant la table Madame FLACTION Josette, Messieurs PILLONEL Cédric et VENIZELOS Vassilis et prie l'assemblée de se lever.

Madame et Messieurs les Conseillers : après la lecture du serment, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et dire : « Je le promets ».

Lecture du serment

Madame Josette FLACTION : «Je le promets»

Monsieur Cédric PILLONEL : «Je le promets»

Monsieur Vassilis VENIZELOS : «Je le promets»

Madame la Présidente :

Je vous félicite, Madame et Messieurs les Conseillers. Je remets le règlement de notre Conseil à Monsieur PILLONEL, les deux autres Conseillers en ayant en principe déjà un en leur possession. Je vous prie de prendre place dans la salle, à votre convenance.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Monsieur le Conseiller Gérard JUNOD a eu le chagrin de perdre sa mère. Au nom de ce Conseil je lui adresse nos plus sincères condoléances.



Datée du 10 décembre 2001, mon prédécesseur recevait une lettre adressée par Madame Rose-Marie BEZENÇON, rue de Montagny 2, à la Municipalité et au Conseil communal d'Yverdon, nous demandant quand nous allions nous atteler à la collectrice sud. Cette lettre a par ailleurs fait l'objet d'un courrier des lecteurs dans La Presse Nord Vaudois. Monsieur l'ancien Syndic Olivier KERNEN a répondu dès le 11 décembre à Madame BEZENÇON. Je ne vous lirai donc pas cette lettre mais la pose sur le bureau à l'intention de ceux d'entre vous qui désireraient en prendre connaissance.



En date du 21 janvier 2002, je recevais la lettre suivante :

Madame la Présidente du Conseil communal,

Suite à divergentes opinions avec le parti Socialiste yverdonnois, et après avoir mûrement réfléchi, j'ai démissionné de celui-ci.

Cependant, comme m'en confère la loi, je resterai au Conseil communal comme "Conseillère indépendante". Ainsi, je ne trahirai pas la confiance des électeurs qui ont cru en moi, et continuerai à défendre leurs intérêts au plus près de ma conscience.

Je vous demande donc de bien vouloir m'assermenter en tant que telle, lors de la première séance de législature.

Veillez agréer, Madame la Présidente du Conseil communal, l'expression de mes sentiments distingués.

Et c'est signé Josette FLACTION



Vous aurez constaté que pour faire suite à la question posée par M. le Conseiller Patrick DURUZ lors de la séance du 6 décembre 2001, le Bureau a décidé de supprimer de notre ordre du jour le point Expo.02. Il sera toujours possible de poser des questions au sujet d'Expo.02, mais sous "Propositions individuelles et interpellations".



Au point 17 de l'ordre du jour nous entendrons :

- Deux interpellations de Monsieur Roger RANDIN
- Une intervention de Monsieur Gérard JUNOD
- Une question de Monsieur Jean-Claude TETAZ
- Deux questions de Madame Silvia GIORGIATTI
- Une interpellation de Monsieur Christian PAULI
- Une question de Monsieur Jacques MARTIN
- Une interpellation de Monsieur Jean-David CHAPUIS
- Une motion de Monsieur Jean-Louis KLAUS

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (C / 1)**Madame la Présidente :**

Nous avons tous reçu la communication C/1. Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les chaleureuses salutations de la Municipalité.

D'autre part, la Municipalité aimerait vous communiquer les raisons qui l'ont amenée à retirer le préavis no 3, dont la Commission avait été convoquée le 21 janvier dernier et dont la séance a été annulée, sur décision municipale.

Pour rappel, ce préavis traite d'une demande de crédit de Fr. 689'000.- pour l'étude du plan de déplacement 2002 et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02. Ce préavis de Fr. 689'000.- comprend un montant de l'ordre de Fr. 527'000.- pour l'aménagement du carrefour rte de Lausanne/rte de Pomy. Finalement, les raisons qui ont amené la Municipalité à retirer ce préavis sont de deux ordres.

- Tout d'abord, nous avons une fois de plus constaté que ce projet avait été réalisé, étudié, et présenté dans la précipitation d'Expo.02 et que d'autres solutions étaient peut-être envisageables pour réguler ce carrefour, notamment par exemple un giratoire.
- D'autre part, soucieuse de l'économie des deniers publics, la Municipalité a trouvé ce montant élevé et, en regard du type d'aménagement qui était prévu dans ce secteur, elle a pris en considération plusieurs éléments, notamment le fait que le pont sur la voie CFF devrait être réparé très prochainement et que d'autres aménagements seraient peut-être à prendre en compte, notamment en relation avec le développement du coteau est, il s'agit donc des terrains à bâtir - terrains projetés à bâtir -, derrière l'ancien hôpital, pour ceux qui se souviennent de ce bâtiment.

En considérant ces deux éléments, la Municipalité est toutefois consciente que ce carrefour devra être régulé pour l'événement que nous attendons, notamment pour le trafic qui descend de Pomy et qui bifurque à gauche en direction de Lausanne, il est vrai qu'en ce moment, à certaines heures de la journée, notamment le matin et en fin d'après-midi, cette opération est assez difficile pour les automobilistes.

En conclusion, la Municipalité a chargé ses services d'étudier une solution simple, provisoire, consistant à poser des feux dans ce carrefour pour la période d'Expo.02 pour l'instant. Voici, Madame la Présidente, ce que j'avais à signaler.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Syndic.

8. PREAVIS NO 34 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 146'000.- POUR L'ELARGISSEMENT DE DEUX PASSERELLES SOUS LE PONT PECLARD ET SOUS LE PONT DES CHEMINS DE FER CFF ET YVERDON-STE-CROIX (MADAME SILVIA GIORGIATTI, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Silvia GIORGIATTI ne donne lecture que des conclusions dudit rapport. Elle apporte toutefois, en préambule, une petite modification qu'elle a omise d'insérer dans le rapport : page 4 du préavis, dernière ligne : « Total du devis général estimatif hors taxes », ce n'est pas hors taxes, mais TTC.

La Commission était composée de :

Mesdames Silvia GIORGIATTI, Nancy WALKER, Karine GRIN, et Messieurs Serge LOVEY, Jean-Marc PERNET, Vassilis VENIZELOS et David WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Daniel HOFMANN :

Il y a une deuxième petite chose qu'il faut clarifier avant d'ouvrir la discussion. A la page 5, au 2^{ème} paragraphe, un montant de Fr. 130'000.- est inscrit dans le plan des investissements pour cette dépense qui sera amortie en 30 ans au plus. Nous allons nous prononcer sur l'article 3 qui dit que la dépense sera amortie en 20 ans au plus. Si c'est 20 ans qui est juste, il y aura une correction à faire. Si c'est 30 ans, il faudra prévoir un amendement pour modifier ces 30 ans.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La rédaction du préavis traduit les hésitations de la Municipalité qui, à un certain moment, a opté pour une durée d'amortissement de 30 ans. Elle s'est ensuite ravisée de telle sorte que lorsque l'on a transcrit cela dans la décision, on n'a pas corrigé le corps du texte. Il faut lire dans le texte qu'il s'agit d'un amortissement en 20 ans. Vingt ans, c'est une durée qui paraît raisonnable, le cheminement pourra durer certainement plus longtemps. En revanche, les caillebotis pourraient peut-être durer moins longtemps. Finalement, le montant de Fr. 146'000.- n'était pas si considérable qu'il faille prévoir une durée aussi longue que 30 ans pour l'amortir. Il faut donc maintenir la proposition de décision telle qu'elle figure à l'article 3 du préavis.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Ma question n'a pas une importance cosmique, mais j'aimerais savoir si, au 2^{ème} paragraphe de la page 5, les calculs ont été effectués sur 30 ou 20 ans ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ai quelques hésitations à vous répondre. Comme je n'apprécie pas à ce point l'arithmétique, et que je n'ai pas l'intention de me livrer à un calcul oralement devant vous ce soir, je me propose de répondre lors de la prochaine séance, mais franchement, j'ai un peu le sentiment que c'est 30 ans.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse mais je n'attends pas de réponse pour la prochaine séance.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour l'élargissement de deux passerelles sous le pont Péclard et sous le pont des chemins de fer CFF et Yverdon-Ste Croix ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 146'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera amortie en 20 ans au plus et imputée dans le compte no 1333 « Passerelles ponts Péclard et des chemins de fer – URBAT ».

9. PETITION DE MONSIEUR MARCEL DESPLAND « REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL – CHAPITRE III – DE LA PETITION » (MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR)
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions dudit rapport.

La Commission était composée de :

Madame Marie-Louise HEFTI, et Messieurs Vassilis VENIZELOS, Olivier DE BLAIREVILLE, Jean-David CHAPUIS et Jean-Daniel CHAPERON

La discussion est ouverte sur cette pétition :

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral a examiné attentivement le rapport de la Commission. Sur le fond, le groupe Libéral est d'accord avec la réponse mais regrette le cinquième alinéa.

A notre avis, ou il est de trop, ou il est libellé de façon à prêter à confusion. En effet, à la cinquième ligne, il est dit : « la Commission propose que les pétitionnaires aient la possibilité....etc », et cette phrase ainsi libellée pourrait laisser penser aux pétitionnaires qu'ils doivent être entendus par la Commission.

Si c'est le but de la Commission, permettez-moi de vous dire que cela est dangereux. Vous savez tout comme moi que certaines pétitions sont simplement classées, sans nomination de Commission. Un pétitionnaire pourrait exiger d'être entendu d'après ce texte. Est-ce le souhait de ce Conseil ?

Nous proposons ou de supprimer cet alinéa ou de modifier la phrase de la cinquième ligne comme suit : « La Commission peut convoquer les pétitionnaires afin d'apporter un éclairage complémentaire à la Commission chargée d'étudier ces dossiers. De cette façon, le Président de la Commission jugera si oui ou non, il est nécessaire de convoquer le pétitionnaire.

Monsieur André PERRET :

Si je prends notre règlement et c'est lui qui régit le fonctionnement et que je lis les articles qui traitent de la pétition et en particulier de la Commission qui est chargée d'étudier ou d'examiner la pétition, il est dit à l'article 63 « La Commission désignée par le bureau détermine l'objet de la pétition en recueillant tous renseignements utiles, cas échéant après avoir sollicité l'avis de la Municipalité ».

J'en déduis, si j'ai bien compris le français, que la Commission peut s'adresser au pétitionnaire et auditionner le pétitionnaire, donc, pour moi le vœu de la Commission est simplement de trop. Elle avait tout à fait le loisir d'auditionner le pétitionnaire et elle s'est autocensurée.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais préciser que ce n'est qu'un vœu, ce n'est pas un amendement qui est proposé ; simplement la Commission a constaté que cette pétition était l'expression d'un mécontentement de la part de M. DESPLANDS qui considère qu'il n'est pas écouté par le Conseil communal ; c'est une invitation finalement aux pétitionnaires de venir exposer leur pétition devant la Commission chargée de l'étude du dossier. Mais ce n'est qu'un vœu et l'on ne peut pas changer le règlement avec ce vœu.

La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission, soit le classement de cette pétition : personne ne demande la parole et le classement de cette pétition est accepté à une évidente majorité.

10. PREAVIS NO 2/02 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS JUSQU'A CONCURRENCE D'UN MONTANT TOTAL DE 40 MIO DE FRANCS.(MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame la Conseillère Marie-Louise HEFTI ne donne lecture que de la conclusion dudit rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames Marie-Louise HEFTI, Silvia GIORGIATTI, et Messieurs Jean-Luc RAYMONDAZ, Jacques SPERTINI, Roland FAVRE, Claude-Alain ROMAILLER, Jacques ROHRBACH.

Excusé : M. Jacques SPERTINI

Absent : M. Jean-Luc RAYMONDAZ

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances ad hoc
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Une autorisation est accordée à la Municipalité pour contracter des emprunts, aux meilleures conditions du marché, jusqu'à concurrence d'un montant total de Fr. 40 millions; l'autorisation prévue à l'article 143 de la loi sur les communes est réservée.

11. ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES POUR LA LEGISLATURE 2002-2005

Il nous faut 7 membres et 5 suppléants et j'attends vos propositions.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E présente la candidature de :

Membre : Monsieur Jean-Claude TETAZ

Suppléant : Monsieur Pierre HUNKELER

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste présente la candidature de :

Membres : Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET

Monsieur Roland FAVRE

Suppléant : Monsieur Pascal BLUM

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membres : Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ

Monsieur Jacques SPERTINI

Suppléant : Monsieur Roland BUTTIKER

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Claude-Alain ROMAILLER

Suppléant : Monsieur Maximilien BERNHARD

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Membre : Madame Marie-Louise HEFTI

Suppléant : Monsieur Charles KULL

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mesdames et Messieurs Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Roland FAVRE, Jacques SPERTINI, Jean-Luc RAYMONDAZ, Marie-Louise HEFTI, Jean-Claude TETAZ, Claude-Alain ROMAILLER et comme suppléants : Messieurs Pascal BLUM, Roland BUTTIKER, Charles KULL, Pierre HUNKELER et Maximilien BERNHARD.

Madame la Présidente :

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 34 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Vous venez d'élire la Commission des finances pour la législature 2002-2005. Je félicite les candidats pour leur nomination.

12. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR 2002

Il nous faut 9 membres et 5 suppléants et j'attends vos propositions.

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Membre : Madame Irène KELLER

Suppléante : Mademoiselle Stéphanie EHINGER

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Membre : Madame Heidi BOTTERON

Suppléant : Monsieur Cédric PILLONEL

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de :

Membres : Madame Delphine PERRET NAGUIB

Monsieur Paul BASSIERES

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER

Suppléant : Monsieur Pascal GIROD

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membres : Madame Valérie JAGGI

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE

Monsieur Daniel HOFMANN

Suppléant : Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Madame Georgette ROMON

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mesdames et Messieurs Delphine PERRET NAGUIB, Paul BASSIERES, Bernard SCHALLENBERGER, Valérie JAGGI, Jean-Hugues SCHÜLE, Daniel HOFMANN, Irène KELLER, Heidi BOTTERON, Georgette ROMON et comme suppléants : Madame et Messieurs Pascal GIROD, Charles MOUQUIN, Stéphanie EHINGER, Cédric PILLONEL et Jean-Pierre CHAPUIS.

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 34 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Vous venez d'élire la Commission de gestion pour 2002. Je félicite les candidats pour leur nomination.

13. ELECTION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES POUR LA LEGISLATURE 2002-2005

Il nous faut 7 membres et 5 suppléants et j'attends vos propositions.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature :

Membres : Madame Fabienne GOGNIAT LOOS

Monsieur Daniel DE RAEMY

Suppléant : Monsieur André PERRET

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membres : Madame Gloria CAPT

Monsieur Jean-Marc PERNET

Suppléant : Monsieur Serge LOVEY

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Vassilis VENIZELOS

Suppléante : Madame Martine FREY TAILLARD

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Armand RUDAZ

Suppléant : Monsieur Laurent GABELLA

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Jean-David CHAPUIS

Suppléant : Monsieur Walter MULLER

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mesdames et Messieurs Fabienne GOGNIAT LOOS, Daniel DE RAEMY, Gloria CAPT, Jean-Marc PERNET, Armand RUDAZ, Vassilis VENIZELOS, Jean-David CHAPUIS et comme suppléants : Madame et Messieurs Martine FREY TAILLARD, André PERRET, Serge LOVEY, Laurent GABELLA, et Walter MULLER.

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 34 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Vous venez d'élire la Commission des affaires immobilières pour la législature 2002-2005. Je félicite les candidats pour leur nomination.

14. ELECTION DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA LEGISLATURE 2002-2005
--

Il nous faut 7 membres et 5 suppléants et j'attends vos propositions.

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membres : Madame Fabienne RENAUT

Monsieur Thierry PUIDOUX

Suppléant : Monsieur Jean-Daniel CHAPERON

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de :

Membres : Madame Marceline MILLIOUD

Monsieur Olivier DE BLAIREVILLE

Suppléante : Madame Chantal GUIBERT

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Luka RADIC

Suppléante : Mademoiselle Sarah SCAPERROTTA

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Claude JACCARD

Suppléant : Monsieur Gilles VERDON

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Membre : Madame Karine GRIN

Suppléant : Monsieur Pierre-André MICHOU

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mesdames et Messieurs Marceline MILLIOUD, Olivier DE BLAIREVILLE, Fabienne RENAUT, Thierry PIDOUX, Karine GRIN, Luka RADIC, Claude JACCARD et comme suppléants : Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Jean-Daniel CHAPERON, Pierre-André MICHOU, Sarah SCAPERROTTA et Gilles VERDON.

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 34 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Vous venez d'élire la Commission des naturalisations pour la législature 2002-2005. Je félicite les candidats pour leur nomination.

15.ELECTION DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS POUR LA LEGISLATURE 2002-2005
--

Il nous faut 5 membres et j'attends vos propositions.

Monsieur Daniel BURRI :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Monsieur Gérard JUNOD

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Monsieur Dominique SARTORETTI

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de :

Monsieur Yves VUAGNIAUX

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Mademoiselle Joëlle MONNIN

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Monsieur David WULLIAMOZ

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mademoiselle et Messieurs Joëlle MONNIN, Yves VUAGNIAUX, Dominique SARTORETTI, Gérard JUNOD, David WULLIAMOZ

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 34 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Vous venez d'élire la Commission de recours en matière d'impôts pour la législature 2002-2005. Je félicite les candidats pour leur nomination.

16. ELECTION DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE INFORMATIQUE POUR LA LEGISLATURE 2002-2005

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Madame Marie-Louise HEFTI

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de :

Monsieur Jacques MARTIN

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Monsieur Bart WIND

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Monsieur Christian PAULI

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Monsieur Walter MULLER

Madame la Présidente :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Madame et Messieurs Marie-Louise HEFTI, Jacques MARTIN, Bart WIND, Christian PAULI, Walter MULLER.

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 34 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Vous venez d'élire la Commission de recours en matière informatique pour la législature 2002-2005. Je félicite les candidats pour leur nomination.

Madame la Présidente :

Dès que les commissions auront été constituées, je vous prie de bien vouloir me transmettre les noms des Présidents et cas échéant, des secrétaires. D'autre part, à la demande de Madame la future Présidente de la commission des finances, les membres et les suppléants qui viennent d'être élus voudront bien, après la séance, se rendre dans la salle en face afin que la date de la première séance puisse être fixée.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Ouverture de la faillite Atelier 75 Immobilier SA)

La feuille des Avis officiels du Canton de Vaud a annoncé dans son numéro du 29 janvier dernier l'ouverture de la faillite que je viens de citer.

Dans la masse en faillite, il y a un certain nombre de parcelles de terrain qui pourrait intéresser notre Commune.

L'acquisition de la parcelle située dans la zone du Parc Scientifique et Technologique permettrait à la Ville d'augmenter et de mieux maîtriser son développement économique.

L'acquisition de parcelles situées en zone à bâtir permettrait à la Ville d'envisager une politique du logement intéressante en mettant à disposition des familles yverdonnoises des logements en fonction de leurs besoins et de leurs moyens.

Ma question :

- La Municipalité s'est-elle intéressée à l'acquisition de parcelles de la masse en faillite ?

Si tel n'est pas le cas, je souhaite que cette interpellation soit prise par la Municipalité comme un vœu auquel je souhaiterais une réponse ultérieure.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il ne sera pas nécessaire de vous annoncer une réponse pour la prochaine séance.

La Municipalité est en effet tout à fait intéressée par l'éventuelle acquisition des parcelles Atelier 75. Elle est en train d'en déterminer le contenu et d'en définir la valeur.

Il y a effectivement une parcelle qui intéresse la copropriété dans le cadre du Parc Scientifique et Technologique. Une autre parcelle, située non loin de la Villette, permettrait cas échéant à la Ville de compléter ou d'agrandir une parcelle qu'elle possède déjà à cet endroit.

Il y a aussi une parcelle située dans le périmètre du plan de quartier Curtil Maillet ou les Bouleaux plus exactement ; c'est l'îlot qui est formé par la rue des Bouleaux, la rue d'Orbe et la rue du Curtil Maillet ; Il y a là une parcelle qui permettrait cas échéant si votre Conseil acceptait d'en faire l'acquisition, de donner un coup d'envoi tout à fait concret au plan de quartier des Bouleaux, plan de quartier qui a été adopté par votre Conseil il y a 3 ou 4 ans.

Monsieur Roger RANDIN :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et prends acte de celle-ci.

**Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Projet immobilier à Yverdon-les-Bains)**

La Presse Nord Vaudois a présenté dans son numéro du 31 janvier un projet immobilier mis à l'enquête publique, soit la construction de 26 appartements à l'avenue Haldimand.

Au vu de la situation du marché du logement dans notre commune, on devrait saluer un tel projet. Malheureusement celui-ci implique la démolition d'un immeuble de 4 appartements dont le montant des loyers peut être qualifié de raisonnable mais surtout adapté au revenu d'une majorité de personnes âgées et de familles de notre cité.

L'article précise que ledit projet prévoit des appartements d'un certain standing.

La Municipalité va devoir préavis sur l'autorisation de démolir l'immeuble dont 3 logements sont occupés par des personnes âgées mais également sur l'octroi d'un permis de construire pour des logements dont le standing et le montant des loyers risquent de ne pas correspondre à l'attente de la majorité des Yverdonnois et des Yverdonnoises à la recherche d'un logement actuellement.

Mes questions :

Une demande d'autorisation de démolir l'immeuble en question est-elle parvenue à la Municipalité, conformément à la LDTR ?

Si tel n'est pas le cas, comment la Municipalité va-t-elle pouvoir se déterminer sur l'octroi d'un permis de construire avant de connaître la décision du Service cantonal du logement concernant cette démolition ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité n'a pas la possibilité d'intervenir dans les choix d'un propriétaire privé qui souhaite, en respectant les lois et règlements et notamment les autorisations nécessaires qui sont exigées par le Canton, construire sur sa parcelle les bâtiments dont il espère tirer une certaine rentabilité.

Dans le cas particulier, il n'est pas parvenu à la connaissance de la Municipalité qu'il s'agissait d'appartements luxueux. Et encore, s'il s'était agi d'appartements luxueux (il y a un autre projet immobilier qui lui, fait état d'appartements de ce type), la Municipalité ne peut que se féliciter qu'il y ait, sur son territoire, des appartements suffisamment diversifiés pour que d'éventuels contribuables ne se trouvent pas dans la nécessité d'émigrer vers les communes voisines et qu'ils puissent trouver à Yverdon-les-Bains même un logement qui leur permettent de s'y établir et cas échéant, d'y payer des impôts d'une certaine importance.

A l'avenue Haldimand, il y a effectivement 4 appartements qui sont touchés par un projet de démolition, dont notamment celui occupé par le propriétaire d'alors, qui a lui-même vendu son terrain à la compagnie d'assurances qui, aujourd'hui, souhaite construire. J'imagine que ce locataire ne va pas s'opposer à une construction nouvelle sur le terrain qu'il a cédé.

Cela étant, la Municipalité ne va pas intervenir - elle n'en a d'ailleurs pas les moyens - pour obliger le propriétaire à modifier son choix, pour autant bien évidemment que toutes les autorisations cantonales soient données et que la construction soit réglementaire, ce que la Municipalité pourra déterminer lorsque l'enquête publique aura pris fin.

Cela n'empêche pas que la Municipalité est soucieuse de faire en sorte qu'il y ait sur territoire communal un nombre de logements suffisants pour permettre aux personnes à revenus modestes de se loger dans des conditions tout à fait normales. A cet égard, la Municipalité a, il y peu de temps, pris une option pour une participation dans une promotion à l'initiative de la société COPPELIA, société qui a pour but de construire des logements à prix abordables.

C'est donc que la Municipalité souhaite qu'il y ait, sur le territoire yverdonnois, une offre de logements suffisamment diversifiée pour que chacun puisse y trouver son compte.

Monsieur Roger RANDIN :

Mon intervention avait comme but de sensibiliser la Municipalité sur les problèmes sociaux qu'une telle démolition suscite, du fait qu'il s'agit-là de personnes âgées, autrement dit de personnes qui ont entre 60 et 90 ans. Donc, je pense que les problèmes financiers ne sont pas uniquement la cause mais qu'il s'agit-là aussi d'un problème social.



Intervention de Monsieur Gérard JUNOD (Expo.02 – nuage et sexualité)

La population yverdonnoise a élu les nouvelles autorités.

Par ce fait, Monsieur JAQUIER, vous occupez le poste de Syndic.

Bien que je sois très heureux de ce changement, aujourd'hui, j'aurais souhaité m'adresser à Monsieur KERNEN, membre du comité d'Expo.02, pour lui faire part de mon mécontentement.

En effet, la presse de mercredi 6 février nous apprend que la sexualité refait surface sur le site d'Expo.02.

Ce sujet, tant controversé – dans un premier temps sponsorisé par l'entreprise « Beate Uhse » - avait été abandonné par cette dernière.

Visiblement, aucun sponsor n'a jugé bon de s'intéresser à un tel sujet. De ce fait, selon la presse, Expo.02 financera elle-même ce thème.

Bien que l'on nous ait dit à plusieurs reprises que nous n'avons aucun moyen d'intervenir sur ces choix, je ne veux m'empêcher de me poser quelques questions :

➤ Le nuage

Yverdon-les-Bains traîne derrière elle, comme un boulet, la réputation d'un lieu de brouillard et de grisaille.

➤ La sexualité

La sexualité est un sujet tabou que nous avons de la peine à associer à une manifestation que se veut familiale et conviviale.

Lors de son discours à l'occasion de l'assermentation de nos autorités, Madame la Préfète a encouragé chacun à faire le maximum pour que cette exposition laisse une image positive dans la mémoire des visiteurs. Vu ce qui précède, je souhaite vivement que ces visiteurs n'associent pas trop Expo.02 à Yverdon-les-Bains.

Monsieur Kernén a souvent proclamé son amour pour notre Ville. Comment peut-on laisser salir et bafouer ce que l'on aime ? Je vous pose la question.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme vous le savez, la frontière entre les prérogatives d'Expo.02 d'une part et celle de notre commune et de ses autorités d'autre part, est très bien délimitée, nous venons d'en faire l'expérience durant les 30 premiers jours de sa législature. Donc, effectivement, la Municipalité n'a pu que prendre acte des propos tenus par la Presse Nord Vaudois. Néanmoins, je crois qu'il faut effectivement nous préparer à une manifestation qui va être haute en couleurs avec la venue du printemps, avec 3 saisons successives et je crois qu'il nous appartient de retenir les éléments positifs de cette future manifestation et je vous encourage à envisager ceci dans cette direction.

Madame Josette FLACTION :

Revient sur le sujet précédent (n'a pas été remarquée lorsqu'elle a levé la main)

C'était juste pour apporter quelques explications à Monsieur RANDIN car je suis bien placée, j'étais directement dans la ligne quand la Bâloise a racheté le terrain qui est en pourparler et il est vrai qu'en tout cas 2 appartements sur 4 sont habités par les propriétaires du terrain qui ont vendu à la Bâloise et qui savaient pertinemment en connaissance de cause que ces appartements allaient être démolis.

Ceci était déjà les clauses à la première construction qui a été effectuée, puisque moi j'habitais la petite villa qui était à la place de l'immeuble. Donc, elles savaient très bien que ces appartements allaient être démolis ; il y a un autre bâtiment qui va être démoli qui était aussi habité par d'autres personnes qui sont parties ; donc il est vide.

Le 3^{ème} appartement est habité par quelqu'un qui logeait aussi déjà là et qui savait déjà aussi à quoi s'en tenir.

Je pense que l'appartement où il y a le jeune couple qui habite actuellement, c'est peut-être celui-là qui peut dire quelque chose mais tous les autres savaient en connaissance de cause depuis le départ que ces appartements allaient être démolis.

Monsieur Roger RANDIN :

Je ne peux pas laisser passer ça car j'ai eu encore un téléphone aujourd'hui. C'est pas vrai, un locataire m'a consulté, m'a dit qu'ils ont appris par la presse et aujourd'hui ils n'ont pas encore été mis au courant par la société propriétaire de cette démolition et ils n'ont même pas reçu leur résiliation de bail.



Question de Monsieur Jean-Claude TETAZ (Location Cure d'Air)

Je désirais pour des festivités louer un des locaux qui sont connus dans la région, c'est-à-dire l'Escarbille, ou la cabane des scouts ou des cadets, et je me suis rendu compte que pour des raisons X, je n'avais pas la possibilité de louer la cabane des scouts ou des cadets et je me suis rabattu sur la Cure d'Air.

J'ai téléphoné à la police qui m'a dit : adressez-vous au CMS, c'est eux qui gèrent. J'ai téléphoné au CMS, je me suis rendu compte que la personne qui m'a reçu très aimablement m'a répondu que la Cure d'Air avait changé de propriétaire, et que je ne pouvais plus louer cet immeuble ou ce local pour des fêtes.

J'ai alors deux questions :

- 1) Est-ce effectivement vrai et définitif ?
- 2) La commune a un droit de superficie sur cet emplacement, droit de superficie qui implique une convention avec le propriétaire ou le résident sur ce terrain. Est-ce qu'une nouvelle convention a été signée ou est-ce qu'elle a été modifiée ou renégociée ou avez-vous simplement été mis devant le fait accompli ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

A ma connaissance, il n'y pas eu d'approche du service des gérances en vue de la modification de la convention. La Cure d'Air doit être gérée, louée, mise à disposition, pour éviter un conflit de concurrence avec le tenancier de la plage voisine.

Cette convention, qui a été passée par la commune avec les responsables de la Cure d'Air est toujours la seule et unique convention en vigueur et pour l'instant la Municipalité n'a été saisie d'aucune demande de modification. Je n'exclus pas qu'il y ait eu des approches au sein du service des gérances mais ces approches, si elles ont existé, n'ont pas encore été portées à notre connaissance.

Si bien que cette question mérite une réponse et que je vous répondrai, selon la formule consacrée, lors d'une prochaine séance.

Monsieur Jean-Claude TETAZ :

Je remercie Monsieur le Municipal de son aimable réponse.

Monsieur Roger RANDIN :

Je ne sais pas si je vais pouvoir apporter une réponse mais j'ai loué la Cure d'Air au mois d'août, j'ai payé la location et on m'a écrit que cela avait changé de gérant et que l'on allait me rembourser le montant que j'avais payé et qu'en aucun cas, le nouveau gérant ne pouvait me louer ces locaux.



Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Problèmes des jeunes écoliers du quartier des Cygnes scolarisés à Fontenay ou au Cheminet)

J'aimerais rendre ce Conseil et notre Municipalité conscients d'un problème qui empoisonne passablement les jeunes écoliers du quartier de Cygnes scolarisés à Fontenay ou au collège du Cheminet ainsi que leurs parents.

Nous venons de voter le préavis no 34 traitant du cheminement remontant le Mujon du pont de la rue des Prés-du-Lac au collège du Cheminet. Ce parcours est déjà, aujourd'hui, fréquenté par les piétons et s'arrête après le pont Péclard où une rampe d'escalier permet de rejoindre le trottoir de l'av. de Grandson.

Comme je l'ai dit dans le préavis susmentionné, du fait de son isolement sur une distance importante, ce chemin prend souvent des allures de coupe-gorge. Cette situation n'est pas nouvelle, je sais.

Mais au cours des six derniers mois, j'ai été approchée par plusieurs parents dont les enfants vivent des problèmes le long de ce parcours obligatoire à l'accès de leur école. En règle générale, le scénario est le même : menaces lors du passage des petits (1^{ère} primaire, 6-7 ans), racket à la nourriture ou à l'argent, paiement du droit de passage faute de quoi on se fait houspiller, bousculer, voire frapper. Une fillette de 8 ans a même été menacée avec un couteau. Jeux stupides de grands, de grands enfants qui pourraient mal tourner et terrorisent les petits, ôtant même à ceux qui l'avaient, le plaisir d'aller à l'école.

Des parents ont averti la police à plusieurs reprises, certains se sont organisés pour être présents lors du passage des enfants afin de désamorcer la situation. L'éducateur de rue et les institutrices ont également été avertis.

Mais, dès que le temps est clément, ou que la surveillance ou l'accompagnement des parents se relâchent, les intimidations reprennent.

Certains parents ont renoncé à laisser leur enfant faire le parcours seul et l'accompagnent en voiture avec tous les inconvénients que cela comporte, stress, augmentation du trafic, risques d'accidents aux abords de l'école. Certains enfants préfèrent traverser l'avenue de Grandson (passage non sécurisé à haut risque, surtout aux heures de pointe), ceci afin d'éviter la première zone insécure de l'escalier accédant au chemin.

Si je me réjouis de l'élargissement de cet accès, qui je l'espère, aura pour effet d'augmenter la fréquentation et, par-là même, de déranger les fauteurs de troubles, il me semble important de prendre des mesures de sécurité immédiates afin que ce cheminement redevienne vivable pour les petits obligés de le fréquenter.

Je demande donc au Collège municipal quelles sont les mesures prises à ce jour pour enrayer la situation et quelles mesures peuvent être mises en place ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'ai constaté dans les derniers rapports de police qu'il y avait effectivement 2 ou 3 cas de racket signalés sur Yverdon. C'est évident qu'il s'agit d'une situation qui est intolérable et il faut que l'on trouve un moyen de remédier à cela.

Pour ce qui est de la situation dans le périmètre que vous annoncez, je propose d'intensifier les contrôles et les présences dans ce secteur-là et de soutenir effectivement la mise en place d'éclairages adéquats aussi, pour que cela ne reste pas un coupe-gorge, mais surtout encore une fois, je pense dans un premier temps, d'augmenter la présence policière pour rassurer tout le monde dans ce secteur-là.

Puis suivre ensuite l'évolution de ce qui va se passer et le cas échéant, prendre des mesures plus efficaces, voire plus draconiennes.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.



Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Ouverture des magasins) :

J'adresse une simple question à la Municipalité en relation avec les ouvertures prolongées des magasins.

En effet, en début de cette année, la SIC, Société Industrielle et Commerciale, a formulé une demande de prolongation d'ouverture des magasins de notre cité. Cette demande a été relatée dans la presse.

Si mes renseignements sont exacts, l'extension des horaires requise irait jusqu'à 19h. du lundi au jeudi, à 20h30 le vendredi et 18h. le samedi dès l'ouverture d'Expo.02 et cela, de manière définitive.

Le SIB, Syndicat de l'Industrie et du Bâtiment, a écrit à la Municipalité en réaction à la démarche susmentionnée.

Ma question est simple, quelles sont les intentions de la Municipalité quant à la requête de la SIC ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je réponds volontiers à la question de Madame la Conseillère GIORGIATTI.

Il est effectif que notre Municipalité a pris acte de cette pétition au tout début de l'année. La Municipalité a également reçu un courrier de la SIC, demandant effectivement les modifications que vous avez évoquées. Face à un problème important qui nécessite une pesée d'intérêt, la Municipalité a chargé ses services compétents de lui préparer un rapport.

D'autre part, elle a d'ores et déjà pris rendez-vous avec les 2 parties de façon à les entendre et à se forger une opinion constructive sur ce problème. Voilà ce que j'avais à apporter en guise de réponse.

Par contre j'aimerais au nom de la Municipalité, m'élever à ce sujet contre des propos qui ont été tenus dans notre organe local, le week-end dernier, sous la plume de M. Didier ZUMBACH, membre du comité directeur du Parti socialiste vaudois, et vice-président du Syndicat UNIA SIC Région Nord vaudois.

Je me permets de citer les propos de M. ZUMBACH « Vous avez voté pour une majorité bourgeoise à Yverdon qui s'empresse de déréglementer un secteur et ce n'est pas fini ».

La Municipalité regrette de tels propos qui tiennent de la désinformation en raison du fait qu'à ce jour, elle ne s'est pas prononcée, en aucune manière, sur ce problème, qui je le rappelle, est considéré de façon très sérieuse par l'Exécutif de notre commune.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Les propos de M. ZUMBACH ne regardent que lui et je me réjouis de voir la décision que prendra la Municipalité et nous déciderons d'en discuter.

**Interpellation de Monsieur Christian PAULI (La place de la gare est toujours une autoroute)**

S'agissait-il d'une promesse électorale ? Je ne le crois pas et pourtant il m'arrive d'en douter matin ou soir lorsque je traverse la place de la gare.

Rappelez-vous. La nouvelle avait été annoncée l'automne passé et était supposée rassurer les personnes inquiètes à juste titre de l'absence de passages pour piétons sur la nouvelle place de la gare et tout aussi inquiètes de la vitesse constatée de nombreux véhicules.

Les propos d'alors avaient à peu près la teneur suivante : « La situation ne saurait durer, dès le 1^{er} janvier 2002, piétons et cyclistes auront la priorité dans l'ensemble du secteur de la gare, la commune en a reçu l'autorisation ».

Le malheur, c'est qu'une autorisation ne suffit pas à elle seule pour voir se concrétiser un tel projet. Encore faut-il se donner la peine de procéder aux aménagements nécessaires.

Je me permets d'interpeller la Municipalité, au sens de l'article 58 de notre règlement, afin de savoir :

- 1) Quand les panneaux et autres signalisations feront-ils leur apparition sur la place de la Gare ?
- 2) Quelles mesures complémentaires seront-elles entreprises pour inciter au respect des futures règles de priorité et faire perdre les habitudes déjà prises par de trop nombreux automobilistes qui confondent la place de la Gare avec une autoroute ? Il est vrai que l'on a 2 fois 2 pistes et que cela est bien pratique.

Merci de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, on s'est penché très récemment sur cette problématique de la place de la Gare. Il a été demandé à la direction de Police de mettre en place très rapidement des panneaux de signalisation qui sont un respect de limitation qui doit être, j'ai un doute, entre 20 et 30 km à l'heure.

C'est une zone qualifiée de zone de rencontre où les piétons ont la priorité. Donc, il faut qu'il y ait une signalisation non seulement au sol mais aussi une signalisation visuelle qui rappelle aux automobilistes encore une fois que dans cette zone les piétons sont prioritaires sur toute la zone et pas seulement sur des secteurs définis et ainsi de rappeler que cette zone est limitée à 30 km à l'heure. Je vérifierai si c'est bien 20 ou 30 km à l'heure.

Monsieur Christian PAULI :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD de sa réponse. Je reviens sur la 2^{ème} partie de ma question qui sera peut-être l'objet d'une réponse complémentaire parce qu'un panneau c'est bien mais on sait que cela n'est pas suffisant pour dissuader les automobilistes et je me réjouis de voir comment évolue cette situation.



Question de Monsieur Jacques MARTIN (Aide éducateur de rue – AJYR)

Lors de la séance du 13 décembre 2001, il a été annoncé à ce Conseil la possibilité d'engager, au travers d'un programme d'occupation de 6 mois, une personne qualifiée pour venir épauler l'éducateur de rue.

Un article paru dans la Presse du Nord Vaudois devait ensuite nous confirmer l'engagement par l'AJYR de cette personne pour le début de cette année. Cette décision correspond à mon avis à la volonté populaire, à celle du corps enseignant, des autorités politiques et à celle de l'éducateur en place de mettre un maximum de compétences au service de la médiation de rues à Yverdon-les-Bains.

Or cette éducatrice n'a pas été engagée par l'AJYR.

Le Président de l'AJYR, dans un courrier adressé à la candidate au programme d'occupation daté du 7 janvier 2002, renonce à ce programme d'occupation pour des raisons d'incompatibilité avec l'éducateur actuel. On y apprend également qu'une personne collabore déjà avec l'éducateur en place, certes de manière bénévole, mais sans que le président de l'AJYR n'en ait été informé.

La lecture de cette lettre m'a posé quelques questions :

- Est-ce que l'AJYR a discuté avec l'éducateur en place avant de profiter de cette opportunité d'engagement ?
- L'AJYR est-elle au courant de la collaboration de l'éducateur avec une autre personne ?
- L'AJYR connaît-elle et approuve-t-elle les raisons du renoncement de cet engagement ?

Si la réponse à mes questions est non, alors permettez-moi de vous demander comment l'AJYR peut-elle gérer efficacement ses mandats auprès de la jeunesse de cette région ?

Comment gère-t-elle les quelque 300'000 francs annuels que lui alloue notre Conseil ? L'AJYR est-elle compétente et dispose-t-elle d'un cadre qui lui permette de régler ce genre de problèmes ?

Et enfin quel regard notre Municipalité a-t-elle sur cette association et sur l'argent investi pour notre jeunesse ?

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

La question qui nous est posée ce soir retient bien évidemment toute notre attention. Vu la complexité du problème soulevé, vous comprendrez cependant que je suis obligée de vous répondre aujourd'hui que je vous répondrai d'une manière plus complète lors d'une prochaine séance.

En fait, j'ai quelques réponses mais je ne peux pas apporter des réponses partielles car cela ne serait pas juste et je pense qu'il y a un certain nombre de choses à confirmer.

Soyez cependant assuré que cette situation préoccupe également la Municipalité et que cette demande ne dormira pas dans un tiroir.

Monsieur Jacques MARTIN :

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse.



Interpellation de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Projet de nuage Arteplage Expo.02)

Durant l'Exposition nationale qui va bientôt débiter, l'eau du lac servira à alimenter les buses de vaporisation du nuage artificiel. Or, il est connu que l'eau du lac contient des micro-organismes potentiellement dangereux pour la santé des individus, plus particulièrement lorsqu'ils sont vaporisés, car ils peuvent alors pénétrer directement dans les poumons, causant des dommages importants, voire irréversibles.

Dès lors, le groupe UDF, soucieux du bien-être de nos concitoyens, demande à la Municipalité si elle peut nous garantir que la santé de la population yverdonnoise, des visiteurs ainsi que des employés d'Expo.02 ne sera pas mise en danger ?

Au cas où les mesures de santé publique ne seraient pas garanties, sachez que nous demanderons à la Municipalité d'intervenir avec détermination auprès d'Expo.02, cette dernière pouvant alors être amenée à renoncer à l'exploitation du nuage artificiel.

Compte tenu de la prochaine ouverture de l'Expo, nous prions la Municipalité de nous donner une réponse au plus vite. Nous l'en remercions d'ores et déjà.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

La question de l'alimentation en eau du nuage est effectivement une préoccupation des concepteurs du nuage et de l'Exposition nationale mais également de la Commune et des Services cantonaux.

L'utilisation du Domaine public et de l'eau qui est contenue dans le lac est du ressort du Canton qui doit donner des autorisations pour l'utiliser mais également des autorisations en ce qui concerne l'hygiène de cette eau et très rapidement cette question de la vaporisation de l'eau qui se transforme en micro-organismes et qui peut contenir des organismes potentiellement dangereux a été posée et c'est le Service d'Hygiène du Canton qui devra donner les autorisations nécessaires.

Je ne sais pas si le Canton va se renseigner mais dans tous les cas il est exclu que l'eau soit utilisée sans autorisation, sans que l'on soit certains qu'il n'y ait aucun danger pour la santé.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.



Motion de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Aménagement de la Pl. Pestalozzi)

Par voie de motion, selon l'article 55 de notre règlement, je demande à notre Municipalité d'aménager la place Pestalozzi de la manière la plus conviviale possible.

Des aménagements légers, voire démontables, tenant compte des activités déjà prévues, devraient permettre à cette place de retrouver sa vocation première, c'est-à-dire un lieu de rassemblement.

Ce lieu de rassemblement doit permettre à notre population et à nos hôtes de se rencontrer, de partager des moments d'écoute et de parole, ceci en toute convivialité et sécurité.

Soyez remerciés par avance, chers collègues Conseillers, de soutenir cette motion finalement assez large dans l'esprit et peu contraignante pour notre nouvelle Municipalité.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais donner quelques informations sur l'état des réflexions de la Municipalité concernant la place Pestalozzi.

La Police a commencé depuis quelque temps à faire respecter la signalisation pour interdire le parcage sur la place Pestalozzi. La place Pestalozzi, principale place de la Ville d'Yverdon, est la plus belle place que l'on puisse présenter à nos concitoyens et à nos visiteurs. Il est donc exclu que cette place devienne ce qu'elle est actuellement, un parking, dans tous les cas qu'elle reste un parking.

Il ne faut pas oublier que l'on est actuellement en période hivernale, il n'y a pas de terrasses, il n'y a pas de gens qui se baladent, mais en été cela va devenir catastrophique, le conflit entre les voitures et les terrasses, voire les piétons. Donc, la Police a commencé dans un premier temps à donner de l'information aux gens qui ne respectaient pas la signalisation et poursuit actuellement simplement en verbalisant les contrevenants.

Etant donné que la Police ne peut pas non plus passer son temps sur la place Pestalozzi pour faire respecter cet état de fait, la Municipalité est en train de réfléchir sur la possibilité de rendre la place Pestalozzi interdite à l'arrêt, c'est-à-dire de changer la signalisation qui est maintenant de parcage en interdiction de s'arrêter. C'est vrai qu'il peut exister de la tolérance, mais cela restera de la tolérance, pour déposer quelqu'un proche de la pharmacie, quelqu'un qui a de la peine à marcher, à se déplacer. Et ceci rejoint le but et votre vœu, Monsieur KLAUS, de rendre cette place libre et disponible pour toutes sortes d'activités.

J'en profite pour rappeler une partie de la proposition et de la réflexion municipale qui était contenue dans le préavis no 3 qui a été retiré, pour les raisons que Monsieur le Syndic vous a présentées tout à l'heure.

La Municipalité est en train de réfléchir sur l'opportunité de fermer les accès aux places du centre ville par des bornes rétractables. Pas du côté place Pestalozzi, de l'autre côté, que ce soit la rue du Four, la rue du Milieu, la rue du Lac, la rue du Collège, la rue de la Cure et la rue de l'Ancienne Poste. Simplement pour pouvoir régulariser l'accès des livraisons qui sont tolérées jusqu'à 10h. le matin.

Vous avez toutes sortes de voitures, de camions, qui sont parqués le long de ces rues mais les accès n'en sont pas contrôlés. Ils seront contrôlés uniquement pour les livreurs et pas simplement pour les gens qui vont faire les courses. Cela va permettre de limiter ce genre de choses et surtout, le but est aussi de rendre tout ce centre ville attractif en vue que cela soit une expo ou toutes sortes d'autres manifestations.

Voici les précisions qui, je tenais à le dire, vont dans le souci de Monsieur le Conseiller KLAUS.

Pour conclure, je pense que la Municipalité se rallierait volontiers au renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Merci Monsieur le Municipal, de votre réponse. Je vois que vous vous êtes focalisé sur un mot de cette motion, qui est « sécurité sur le parcage » et c'est bien puisque cela dépend de votre dicastère. Maintenant, il serait également très agréable qu'une commission puisse se pencher là-dessus pour que la Municipalité puisse l'étudier, étant donné qu'il y a autre chose à faire que d'enlever les voitures; on pourrait avoir toutes sortes d'idées. Mais c'est bien que la Municipalité s'engage à la prendre et c'est volontiers que je vous la sers.

Monsieur Gérard JUNOD :

On ne peut qu'abonder dans la direction de la motion de Monsieur le Conseiller KLAUS mais comme on voit que la Municipalité a déjà bien réfléchi sur le sujet, je me demande s'il est utile de nommer une commission pour ça. Est-ce que l'on ne devrait pas uniquement renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour l'étudier ? Cela me semblerait beaucoup plus rapide et c'est la proposition que je fais.

Madame la Présidente :

Monsieur KLAUS, acceptez-vous cette proposition ?

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Oui, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion

A une évidente majorité, il est accepté de renvoyer cette motion à la Municipalité.

**Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Buffet de Gare – places de parc)**

Dans la Presse Nord Vaudois de ce matin, nous apprenons que le Buffet de la Gare sera sauvé et c'est une excellente nouvelle. Nous apprenons également, de la bouche de Monsieur CRIBLET, je cite « Il faut absolument des places de stationnement à proximité immédiate et je vais demander à la Municipalité d'autoriser le parcage sur la place de la Gare. Il suffirait d'une demi-douzaine de cases. Cela inciterait les gens à venir car pour l'heure, le soir surtout, nous sommes comme sur une île ».

Ma première question :

- Monsieur CRIBLET s'est-il approché de la Municipalité pour lui exposer sa requête ?

Deuxième question :

- Une telle proposition a-t-elle une chance d'être acceptée ? Je rappelle que le Buffet de la Gare se situe à proximité du centre ville et à 20 m d'un parking capable d'accueillir plus d'une centaine de véhicules.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'étais quelque peu surpris, moi aussi, de lire ce matin que le tenancier du Buffet de la Gare se considérait comme sur une île, tout à fait déconnecté de la Ville. Est-ce qu'il n'y aurait pas suffisamment de places de parc à proximité ?

A vrai dire, si vous prenez un peu de hauteur, si vous montez dans les immeubles de la rue des Remparts et si vous regardez le territoire qui jouxte la rue des Remparts et l'avenue de la Gare, vous constaterez qu'il y a tout de même un certain nombre de places de parc dans le secteur... Vous avez dit tout à l'heure une centaine, il doit y en avoir entre 400 et 500, si l'on prend en considération le parking où est en train de s'édifier le Pavillon vaudois ainsi que le parking où il y avait l'ancien poids public, sans parler des places de parc qui sont aménagées maintenant ou dans tous les cas très prochainement mises à disposition de l'autre côté des voies CFF, puisque les CFF ont aménagé un passage sous voie qui permet aux détenteurs de voitures d'aller se parquer de l'autre côté de la Gare.

Alors, on a vraiment le sentiment que c'est le Buffet de Gare qui est noyé au milieu d'une mer de places de parc !

Lorsque la Ville a reçu un prix pour l'aménagement de la place de la Gare, elle l'a reçu parce qu'il y a eu une conception à la base de l'aménagement qui a été réalisé et cette conception prend en considération les besoins des piétons, on en a parlé tout à l'heure, la vitesse des véhicules, le nombre des places de parc, les utilisations possibles. Ce travail va se poursuivre après l'Exposition nationale par un concours d'aménagement de l'espace qui est située devant la Gare elle-même, c'est-à-dire entre la terrasse du Buffet de Gare et le bâtiment de la Poste.

Un concours va être lancé pour permettre la réalisation d'un aménagement agréable qui devrait en principe prévoir une pièce d'eau pour rappeler la vocation thermale de la Ville, des bancs pour permettre aux gens de s'asseoir, de façon que cette place soit conviviale, que les gens aient du plaisir à se retrouver. Il ne faut pas oublier qu'il y a, sauf erreur, 10'000 personnes qui empruntent cette place chaque jour, soit dans un sens, soit dans l'autre, si bien qu'il est indispensable que la place de la Gare elle-même, c'est-à-dire que l'emplacement situé devant le bâtiment de la Gare, soit un emplacement convivial. Il n'est pas du tout dans l'intention de la Municipalité de réaliser des places de parc à cet endroit.

En revanche, il est dans l'intention de la Municipalité de conserver le prix que le Département lui a accordé et de faire en sorte que la conception soit réalisée jusqu'au bout, et que cette place soit une place plaisante pour tout le monde.

On est rempli de respect pour les préoccupations du tenancier du Restaurant de la Gare ; on est satisfait de savoir qu'il a pu résoudre son problème avec la Régie des CFF et l'on part de l'idée qu'avec toute la publicité qui a été donnée à son intervention, les gens n'oublieront pas de venir au Buffet de Gare et de trouver une place dans le parking qui se trouve immédiatement près son établissement.



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE (Examens d'élèves conducteurs)

Déjà le goût de bouchon !

La rumeur fonce, elle fait des mécontents. De quoi s'agit-il ?

Une information émanant du juriste du service des automobiles du canton fait grand bruit et une trentaine de maîtres d'auto-école du sud du lac de Neuchâtel ne sont pas d'accord et sont surpris de cette décision.

Dès l'ouverture d'Expo.02 en mai, il semble bien que les examens des élèves conducteurs ne pourront plus se faire à Yverdon-les-Bains. Motif, les bouchons de circulation. Cette décision, si elle est confirmée, fera aussi des centaines de personnes qui devront aller passer les examens à Lausanne. Qui paie les voyages des élèves ?

Tout compte fait, il vaudra mieux faire de l'auto-école directement à Lausanne. Imaginez les inconvénients pour chacun. Il faut tout de même espérer que les entreprises yverdonnoises et de la région ne devront pas toutes s'installer ailleurs sous prétexte d'Expo.02 et pourquoi pas, par commodité pour éviter la Ville et ces bouchons annoncés. N'est-il pas possible d'emprunter des itinéraires d'examens dans notre beau Jura ou à la Vallée de Joux, mais en partant d'Yverdon-les-Bains.

Autre exemple, on pourrait aussi déplacer le Gare, la Poste ou le Grand Hôtel des Bains, ou même l'Arteplage.

La Municipalité peut-elle intervenir pour remettre les choses en place et laisser le travail à Yverdon-les-Bains et dans la région. La conjoncture étant pénible pour chacun, évitons de vider de sa substance une branche économique qui se bat avec vigueur et compétence.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, j'ai appris cette nouvelle pas plus tard que ce matin et comme c'était une journée de Municipalité, je n'ai malheureusement pas pu y donner suite. Néanmoins, il est vrai que l'on peut également rater son permis en campagne, entre les champs de maïs, en ne cédant pas la priorité, ou en ne cédant pas la priorité non plus à un motard, par exemple, ce qui est arrivé récemment à ma fille.

Ceci étant dit, la Municipalité prendra les dispositions nécessaires pour obtenir tout d'abord les motivations qui ont conduit ce ou cette juriste à prendre cette décision et ne manquera pas de vous répondre lors d'une prochaine séance.

Monsieur Jean-Huques SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

**Madame la Présidente :**

La parole n'étant plus demandée, je lève la séance et vous donne rendez-vous pour autant qu'il y ait de la matière, jeudi 7 mars, à la même heure dans cette même salle.

La séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2002

	Pages
1. Appel.....	1
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2001	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2001	3
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 15 décembre 2001.....	3
5. Assermentations.....	3
6. Communications de la Présidente	4
7. Communications de la Municipalité (C / 1).....	6
8. Préavis no 34 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 146'000.- pour l'élargissement de deux passerelles sous le pont Péclard et sous le pont des chemins de fer CFF et Yverdon-Ste-Croix (Madame Silvia Giorgiatti, rapportrice)	7
9. Pétition de Monsieur Marcel DESPLAND « Règlement du Conseil communal – Chapitre III – De la pétition » (Monsieur Vassilis Venizelos, rapporteur).....	9
10. Préavis no 2/02 concernant l'octroi d'une autorisation de contracter des emprunts jusqu'à concurrence d'un montant total de 40 mio de francs.(Madame Marie-Louise Hefti, rapportrice)..	11
11. Election de la Commission des finances pour la législature 2002-2005.....	12
12. Election de la Commission de gestion pour 2002	13
13. Election de la Commission des affaires immobilières pour la législature 2002-2005.....	15
14. Election de la Commission des naturalisations pour la législature 2002-2005	17
15. Election de la Commission de recours en matière d'impôts pour la législature 2002-2005.....	18
16. Election de la commission de recours en matière informatique pour la législature 2002-2005	20
17. Propositions individuelles et interpellations	21
<i>Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Ouverture de la faillite Atelier 75 Immobilier SA)...</i>	<i>21</i>
<i>Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Projet immobilier à Yverdon-les-Bains)</i>	<i>22</i>
<i>Intervention de Monsieur Gérard JUNOD (Expo.02 – nuage et sexualité).....</i>	<i>24</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Claude TETAZ (Location Cure d'Air).....</i>	<i>26</i>
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Problèmes des jeunes écoliers du quartier des Cygnes scolarisés à Fontenay ou au Cheminet)</i>	<i>27</i>

<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Ouverture des magasins)</i>	<i>29</i>
<i>Interpellation de Monsieur Christian PAULI (La place de la gare est toujours une autoroute)...</i>	<i>30</i>
<i>Question de Monsieur Jacques MARTIN (Aide éducateur de rues – AJYR).....</i>	<i>31</i>
<i>Interpellation de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Projet de nuage Arteplage Expo.02).....</i>	<i>32</i>
<i>Motion de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Aménagement de la place Pestalozzi)</i>	<i>34</i>
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Buffet de Gare – places de parc).....</i>	<i>36</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE (Examens d'élèves conducteurs)</i>	<i>38</i>